

Avis d'UPS International Freight (IAF) Dédouanement d'envois pour la région Asie-Pacifique (Pour les envois entrants et sortants des pays de la région Asie-Pacifique)

Certaines marchandises, certains types d'expédition ou même un document d'expédition incomplet peuvent parfois entraîner un retard imprévu à la douane, indépendamment de la volonté d'UPS. La liste suivante n'est pas exhaustive :

- A) Facture commerciale ou tout autre renseignement/document manquant ou incomplet, qui est exigé lors du dédouanement, de l'inspection ou de la quarantaine pour assurer la conformité aux exigences imposées par d'autres organismes gouvernementaux. Toutes les factures et documents doivent être dûment remplis en anglais, ou dans la langue prescrite le cas échéant.
- B) Renseignements obligatoires de la facture incomplets :
 - 1. Destinataire.
 - 2. Désignation des articles.
 - 3. Prix unitaire et total de toutes les marchandises.
 - 4. Pays d'origine des marchandises.
 - 5. Conditions de vente et modalités de paiement.
 - 6. Devises du paiement.
 - 7. Nom et signature des personnes ayant connaissance des faits.
 - 8. Descriptions en anglais, ou dans la langue prescrite le cas échéant.
 - 9. Mention de services spéciaux requis, le cas échéant.
- C) Envois assujettis à des restrictions relatives au type de déclaration. Quelle que soit la valeur en douane déclarée, une procuration doit être fournie à UPS avant l'importation dans les situations suivantes :
 - 1. Importation temporaire.
 - 2. Déclaration sommaire pour marchandise assujettie à un contingent ou à un visa (*Live entry*).
 - 3. Déclaration avec carnet (*Carnet entry*).
 - 4. Déclaration d'entrepôt.
 - 5. Déclaration d'entrepôt de stockage.
 - 6. Déclaration pour zone spéciale, notamment pour les zones suivantes :
 - i. Parc de logistique en douane (*Bonded Logistics Park; BLP*).
 - ii. Centre de logistique en douane (*Bonded Logistics Center; BLC*).
 - iii. Zone de développement économique et technologique (*Economics and Technology Development Zone; ETDZ*).
 - iv. Entrepôt de douane supervisé pour l'exportation (*Export Customs Supervised Warehouse; ECSW*).
 - v. Zones franches industrielles d'exportation (*Export Processing Zone; EPZ*).
 - vi. Zone franche (*Free Commercial Zone; FCZ*).
 - vii. Zone franche (*Foreign Trade Zone; FTZ*).
 - viii. Zone de haute technologie (*High Tech. Zone; HTZ*).

7. Imposition de droits antidumping ou compensateurs.
 8. Déclaration pour envoi de biens retournés ou réparés.
 9. Déclaration pour envoi réexporté.
 10. Déclaration pour envoi destiné à un individu.
 11. Envoi de textile qui n'est pas accompagné d'une déclaration signée pour les envois de textile.
- D) Client qui n'a pris de dispositions de paiement des droits et des taxes à l'avance.
- E) Envois assujettis au dédouanement par d'autres organismes gouvernementaux. L'importation de certaines classes de marchandises peut être restreinte ou interdite afin de protéger l'économie et la sécurité du pays de destination, la santé et le bien-être des clients ainsi que les plantes et animaux indigènes. Voici une liste partielle des classes d'articles dont l'importation peut être restreinte ou interdite :
- E1) Aliments, médicaments et marchandises biologiques, y compris :
1. Produits alimentaires, produits cosmétiques, etc.
 2. Produits chimiques et autres marchandises assujetties à la *Toxic Substance Control Act*.
 3. Médicaments, matériaux et vecteurs biologiques.
 4. Stupéfiants et produits dérivés.
 5. Appareils au laser et à rayons X.
 6. Médicaments.
 7. Produits pharmaceutiques.
 8. Tout autre produit ou marchandise qui doit être consommé ou utilisé par des humains.
- E2). Produits de la chasse et de la pêche, y compris :
1. Cuirs, fourrures ou peaux d'animaux, ou tout vêtement ou accessoires composés de tels matériaux.
 2. Tout animal qui se trouve sur la liste des espèces menacées ou en voie de disparition, vivant ou non.
 3. Trophées d'animaux qui se trouvent sur la liste des espèces menacées ou en voie de disparition.
 4. Oiseaux, insectes, etc.
- E3). Produits de l'agriculture
1. Fruits, légumes et noix.
 2. Fromage, lait et produits laitiers.
 3. Bétail et animaux.
 4. Plantes et produits de plantes.
 5. Viande et produits de la viande.
 6. Matériaux d'emballage en bois massif.
- E4). Alcool, tabac et armes à feu.
1. Alcool, vin et spiritueux.
 2. Armes, munitions, explosifs et matériel de guerre.
 3. Tabac et produits du tabac.

E5). Appareils de télécommunications

1. Appareil et accessoires à radiofréquences.
2. Dispositif émetteur de rayonnement.

E6). Toute marchandise assujettie à l'approbation de l'importation ou de l'exportation par le pays.

F) Marchandise assujettie à des droits antidumping ou compensateurs.

1. Droits antidumping (DA) : Droits supplémentaires imposés aux marchandises importées qui sont vendues, ou vraisemblablement vendues, à des acheteurs du pays de destination à des prix inférieurs à une juste valeur marchande.
2. Droits compensateurs (DC) : Droits supplémentaires imposés aux marchandises importées pour compenser les paiements, les primes ou les subventions accordés par le pays exportateur.

G) Les DA et les DC sont imposés à une grande variété de marchandises qui proviennent de pays ciblés ou qui portent un certain nom de fabricant. Par exemple, la plupart des roulements (c.-à-d. roulement à billes, roulement à rouleaux, etc.) et certains types de courroies pour la machinerie sont assujettis à des DA et à des DC. Des renseignements très précis doivent être soumis avant le dédouanement d'un tel envoi et une procuration doit être fournie à UPS, peu importe la valeur de l'envoi.

H) Certaines classes de marchandises et d'articles doivent être inspectées et dédouanées par un agent principal des douanes.

I) Il est peu pratique de préciser tous les articles et pays d'origine qui sont assujettis au processus de déclaration sommaires (*live entry*). Toutefois, les textiles et les vêtements fabriqués dans des pays en développement représentent habituellement la majorité des déclarations sommaires.

Les documents qui suivent devraient être fournis par l'expéditeur ou le destinataire puisqu'ils peuvent faciliter le dédouanement des marchandises :

1. Déclaration de matériaux d'emballage en bois autre qu'un bois de conifère (*Declaration of non-coniferous wood packing material*).
2. Certificat de manufacture et certificat d'origine.
3. Livret des douanes (pour les échanges à valeur ajoutée).
4. Licence ou permis d'importation ou d'exportation.
5. Lettre de garantie du client.
6. Certificat de vérification de facilité de change (*Foreign Exchange Verification Certificate*).
7. Formulaire de déclaration en douane.
8. Procuration ou lettre d'autorisation.
9. Contrat-cadre et bon de commande.
10. Contrat commercial d'exportation.
11. Demande de remboursement de taxes.
12. Exonération de droits.
13. Fiche signalétique.
14. Déclaration de l'expéditeur de l'IATA pour les marchandises dangereuses.
15. Tout autre document exigé par les autorités douanières ou par d'autres organismes gouvernementaux.

Pour toute demande de renseignements, veuillez communiquer avec le centre UPS de votre région.

###